

Proposé par M. J.-D. Frève, secondé par M. J.-A. Chabot : Que M. J. Ahern soit réélu comme délégué à la commission administrative.—Adopté.

Proposé par M. J. Cloutier, secondé par M. Z. Bergeron, que les membres du comité de régie soient tous réélus.—Adopté.

L'enseignement de l'anglais, d'après la méthode naturelle de M. J. Ahern, fait ensuite le sujet d'une lecture de M. H. Magnan. " La connaissance de la langue anglaise, dit-il, est une des nécessités du jour ; son enseignement devrait être rendu plus général et plus pratique dans nos écoles primaires ; comme guide, les instituteurs et les institutrices ont à leur disposition l'excellent livre de M. J. Ahern, lequel montre qu'il faut enseigner l'anglais par l'anglais et ne donner aucune explication en français. Il serait à désirer que la seconde partie de la *méthode naturelle* de M. Ahern fût imprimée et mise à la disposition des instituteurs."

L'Association reconnaît l'utilité de cette publication et engage M. Ahern à continuer son œuvre par la motion suivante : Proposé par M. H. Nansot, secondé par M. Z. Bergeron : " Que l'Association des Instituteurs de la Circonscription de Québec verrait avec plaisir le livre de M. Ahern, " Méthode naturelle pour l'enseignement de l'anglais ", mis à la disposition de tous les instituteurs qui ont à enseigner l'anglais. Cette méthode absolument rationnelle suivie avec persévérance, donnera en peu de temps les meilleurs résultats. L'avantage de cette méthode, d'après laquelle *l'anglais est enseigné par l'anglais*, est de former l'oreille et d'apprendre aux élèves à " parler " l'anglais, ce que ne fait pas la méthode de " traduction " qui ne parle qu'aux yeux.

M. C.-J. Magnan rappelle en termes émus les brillantes qualités de M. F.-X.-P. Demers, principal de l'Académie commerciale de Montréal, " l'honneur de ses confrères " et il propose, secondé par M. J. Ahern :

" Que l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Laval a appris avec un profond chagrin la mort de M. F. X. P. Demers, président de l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal, principal de l'Académie commerciale catholique de cette dernière ville et membre du Bureau central des examinateurs catholiques, arrivée le vingt-quatre février dernier."

" Que les Instituteurs de Québec regrettent la perte que le corps enseignant a faite dans la personne de M. Demers qui était le modèle de sa profession et l'honneur de ses confrères."

" Que la présente résolution soit adressée à Madame Demers et au Président de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier." Adopté.

Proposé par MM. J. D. Frève, C. A. Lefèvre et J. Ahern, secondé par MM. H. Magnan, M. Côté, et A. Goulet : " Que cette conférence a appris avec regret la mort de Madame Miller, épouse de J. N. Miller, officier spécial du département de l'instruction publique et membre honoraire de cette conférence ; qu'elle offre à M. Miller l'expression de sa plus profonde sympathie et que copie de cette résolution soit transmise à M. Miller, ainsi qu'aux journaux de cette ville." Adopté.

M. J. B. Cloutier propose secondé par M. J. Ahern : " Qu'un comité pour étudier les moyens à prendre pour améliorer et faire augmenter les traitements du personnel enseignant soit formé et que ce comité soit composé de MM. J. E. Genest Labarre et J. A. Chabot, inspecteurs, de MM. C. J. Magnan, C. A. Lefèvre L. A. Bergeron, N. Tremblay, A. Deléglise, M. Côté, du moteur et du second, et que le dit comité fasse rapport à la prochaine conférence." Adopté.

Ordre du jour pour la prochaine réunion : MM. H. Nansot, M. Côté et A. Goulet donneront chacun une conférence : sujet facultatif.

Sujet de discussion : Quels sont les meilleurs moyens à prendre pour faire augmenter le salaire des instituteurs.

Et la séance s'ajourne au dernier samedi de septembre prochain.

A. M. FILTEAU,
Secrétaire.